



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE

S/14075  
29 juillet 1980

ORIGINAL : ANGLAIS/  
FRANCAIS

---

LETTRE DATEE DU 29 JUILLET 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA  
TUNISIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une lettre de l'Observateur permanent  
de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des  
Nations Unies.

Je vous prie de la faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M'Hamed ESSAAFI

Annexe

Lettre datée du 25 juillet 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine m'a chargé de porter d'urgence à votre attention, en me référant à la résolution 446 du Conseil de sécurité, en date du 22 mars 1979, et à l'article 76 de la quatrième Convention de Genève (août 1949), qui dispose que les personnes détenues "seront soumises à un régime alimentaire et hygiénique suffisant pour les maintenir en bon état de santé" ... et qu'elles "recevront les soins médicaux exigés par leur état de santé", la grave violation de cet article par Israël qui a causé directement la mort de deux jeunes et courageux détenus palestiniens qui étaient incarcérés dans des prisons israéliennes.

Ces morts, et les événements tragiques qui les ont causées, sont impardonnables, et il faut empêcher qu'une telle situation ne se reproduise.

Le 14 juillet, 76 détenus palestiniens ont commencé une grève de la faim pour protester contre les conditions inhumaines et répugnantes qui leur étaient faites à la prison de Nafha dans le désert du Néguev. Ces Palestiniens incarcérés dans la prison de Nafha étaient détenus dans des cellules extrêmement petites (3,2 mètres carrés par personne), surpeuplées et mal ventilées; ils étaient contraints de dormir et de manger à même le sol, n'avaient droit qu'à deux heures d'exercice quotidien hors de leurs cellules et ne recevaient ni aliments ni soins médicaux adéquats.

Par suite de leur courageuse grève de la faim, 25 détenus sont tombés gravement malades et ont été transférés le 21 juillet à la prison de Ramleh. Les autorités israéliennes de la prison ont essayé de rompre le jeûne des détenus en les alimentant de force, ce qui a eu pour triste résultat le fait que trois de nos frères palestiniens ont aspiré du liquide dans leurs poumons.

Le mardi 22 juillet, Ali Shehade Mohamed Al-Jabari est mort d'une pneumonie causée par le liquide qui avait pénétré dans ses poumons au cours du "traitement médical", consistant à l'alimenter de force, imposé par les Israéliens. Hier, 24 juillet, notre cher frère, Kassem Mohamed Al-Helwi, a connu le même sort.

Pour appuyer nos frères emprisonnés, des Palestiniens ont manifesté à Jérusalem, au siège de la Croix-Rouge internationale. Ils ont condamné les pratiques cruelles des autorités israéliennes et demandé la fermeture de la prison de Nafha. Les forces

d'occupation ont arrêté 26 manifestants, au nombre desquels la soeur du détenu martyrisé et une autre personne qui est la soeur de deux des détenus qui poursuivent leur grève de la faim.

Les autorités israéliennes ont refusé, jusqu'à présent, de dire quand et où elles enterreront les martyrs.

En appelant votre attention sur cette situation grave, je suis chargé, Monsieur le Président, de vous prier instamment de prendre des mesures immédiates et efficaces pour qu'aucun Palestinien ne souffre plus jamais la même ignoble mort aux mains des forces d'occupation sionistes.

Nous considérons les forces d'occupation sionistes comme directement et entièrement responsables du meurtre odieux de nos deux jeunes camarades, et du sort de nos frères palestiniens qui sont toujours détenus dans des conditions intolérables et inhumaines.

L'Observateur permanent,

(Signé) Zehdi Labib TERZI

